



## RÈGLEMENT FINANCIER

### Modalités d'inscription et tarifs 2025-2026

Le dossier d'inscription complet avec les frais de dossier et la scolarité du mois de septembre est à renvoyer par courrier à l'attention de la secrétaire au 23 bis rue Fouquet - 49400 Saumur

#### - Frais de dossier

Ils s'élèvent à **30 € pour chaque nouvel enfant** (chèque à l'ordre de l'AES). Ces frais sont **non remboursables et encaissés à réception**. Ils sont à renvoyer avec le dossier.

#### - Frais de scolarité

Le tarif de référence pour un enfant **au collège est de 285 € par mois**. Ces frais de scolarité sont dégressifs en fonction du nombre d'enfants inscrits au Cours St Jean-Paul II de la PS à la 3ème.

**Le mois de septembre est à payer par chèque lors de l'envoi du dossier d'inscription.**

### Tarif 2025-2026 (par mois, sur 10 mois)

Nombre d'enfants scolarisés de la GS à la 3ème	Frais de scolarité Par enfant PS-CM2	Frais de scolarité Par enfant au collège
1 enfant	<b>223 €</b>	<b>285 €</b>
2 enfants	<b>196,5 €</b>	<b>252 €</b>
3 enfants	<b>183,5 €</b>	<b>237€</b>
4 enfants	<b>175 €</b>	<b>229 €</b>
5 enfants	<b>166,5 €</b>	<b>220€</b>
6 enfants	<b>159 €</b>	<b>212 €</b>

**EX : pour 4 enfants au Cours JP II, 3 au primaire et 1 au collège, vous paierez :  $(175 \times 3) + (229€) = 754 €$**

NB : En fonction du contexte économique nous nous réservons le droit de réviser ces tarifs en cours d'année.

### **ATTENTION : Mise en place à la rentrée 2025 du prélèvement automatique obligatoire pour toutes les familles, du 3 octobre au 3 juin via un mandat SEPA**

Le principe du prélèvement bancaire pour le règlement des scolarités est obligatoirement accepté par les familles. Les familles boursières seront remboursées par l'AES à réception du paiement des bourses qui doivent être impérativement accompagnées d'un justificatif.

**Chaque trimestre commencé est dû. Toute scolarité trimestrielle dûe porte intérêt de 10%**

#### **- Bourses**

Les familles qui rencontreraient a priori des difficultés pour s'acquitter de la totalité des frais de scolarité sont invitées à en informer la direction de l'établissement (président ou trésorier) dès le début de l'année scolaire.

Il est par ailleurs possible de demander une aide financière (bourse) après avoir validé l'organisme avec le trésorier. Merci de joindre impérativement le courrier accompagnant le chèque de bourse dans l'enveloppe qui sera portée à l'attention du trésorier du Cours St JP II.

**Les familles sollicitant des bourses doivent impérativement établir un contact préalable avec le bureau de l'association (président ou trésorier). A défaut, les aides provenant de certaines associations pourront ne pas être acceptées par l'école.**

- **Fascicules/livres**: Pour les livres scolaires, la **location annuelle est de 10€ par enfant**. Pour les fascicules (si nécessaire en fonction des matières), afin d'éviter des frais de port individuels, l'école fait une commande groupée. A la rentrée, les professeurs distribueront ces fascicules en échange du paiement.

- **Caution des livres fournis par l'école**, merci d'établir un chèque de 30€/enfant (ce chèque doit concerner un enfant et pas une fratrie pour que le système de caution fonctionne) qui vous sera rendu en fin d'année scolaire. L'école se réserve le droit d'encaisser vos chèques en dédommagement en cas d'une dégradation anormale des livres et/ou matériel prêté.